

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES  
APPAREILS À COMBUSTIBLES SOLIDES

COMMENTAIRES  
À LA COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE TRANSPORT, LA GESTION  
DES INFRASTRUCTURES  
ET L'ENVIRONNEMENT

PAR MONSIEUR GILBERT BAUER  
CITOYEN DE MONTRÉAL

MONTRÉAL, LE 25 MARS 2009

MESDAMES ET MESSIEURS DE LA COMMISSION ;  
MA PRÉOCCUPATION EST NOTRE DÉPENDANCE ACCRU À  
L'HYDRO ÉLECTRICITÉ.

VOICI MES COMMENTAIRES ET MA POSITION SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES APPAREILS À  
COMBUSTIBLES SOLIDES :

JE SUIS CONSCIENTS DES INCONVÉNIENTS QUE POSENT  
LES POÊLES À BOIS TRADITIONNELS ET À COMBUSTION  
LENTE. NÉANMOINS CES APPAREILS ONT SAUVÉ LA VIE  
À UN GRAND NOMBRE DE PERSONNES DURANT LA CRISE  
DU VERGLAS DE JANVIER 1998, LORS DES PANNES  
ÉLECTRIQUES PROLONGÉES. CES APPAREILS QUI  
FONCTIONNENT DE FAÇON TOTALEMENT INDÉPENDANTE,  
SANS APPORT D'ÉLECTRICITÉ, ONT PERMIS AUX GENS QUI  
EN POSSÉDAIENT, DE SE CHAUFFER 24 HEURES SUR 24,  
DE CHAUFFER DE L'EAU POUR LES BESOINS QUOTIDIENS, AINSI  
QUE DE CUISINER.

CONSIDÉRANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À VENIR,  
IL Y A UNE FORTE PROBABILITÉ DE SUBIR À NOUVEAU DES  
PANNES ÉLECTRIQUES MAJEURES ET PROLONGÉES DURANT  
L'HIVER.

DANS CETTE ÉVENTUALITÉ, IL EST INACCEPTABLE DE  
VOULOIR INTERDIRE LES POÊLES À BOIS ET NOUS RENDRE  
TOTALEMENT DÉPENDANT À L'ÉLECTRICITÉ. CAR LA  
MAJORITÉ DES AUTRES TYPES DE CHAUFFAGES  
NÉCESSITENT UN APPORT ÉLECTRIQUE QUELCONQUE

AFIN DE FONCTIONNER. ILS FONCTIONNENT GÉNÉRALEMENT TOUS AVEC DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE. DÈS QUE CES DISPOSITIFS FONT DÉFAUT PAR MANQUE D'ÉLECTRICITÉ OU AUTRES PROBLÈMES, IL N'Y A PLUS DE CHAUFFAGE.

EN CONSÉQUENCE, JE M'OPPOSE À L'INTERDICTION DES POÊLES À BOIS, AUSSI LONGTEMPS QU'IL Y A NON DISPONIBILITÉ D'APPAREILS DE CHAUFFAGE D'APPOINT ALTERNATIFS, PERMETTANT DE RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE À L'ÉLECTRICITÉ ET OFFRANT LES MÊMES AVANTAGES ET RENDEMENTS QUE LES POÊLES À BOIS.

CEPENDANT, JE SUIS EN FAVEUR QUE LES AUTORITÉS RESPONSABLES EXIGENT AUX FABRICANTS DE CONCEVOIR DES POÊLES À BOIS ÉMETTANT NETTEMENT MOINS DE PARTICULES FINES « PM. 2.5 » ET AUTRES SUBSTANCES NOCIVES À LA SANTÉ HUMAINE.

### SUGGESTION:

AFIN DE RÉDUIRE SUBSTENTIELLEMENT LE NOMBRE D'APPAREILS DE CHAUFFAGES D'APPOINT À COMBUSTIBLES SOLIDES DANS MONTREAL, JE SUGGÈRE D'INSTALLER DANS TOUTES LES NOUVELLES HABITATIONS ET TOUTES LES INSTITUTIONS, DES GROUPES ÉLECTROGÈNES COMMUNÉMENT APPELÉ « GÉNÉRATEURS DE COURANT », DANS DES PIÈCES ISOLÉES EN SOUS-SOL, QUI ENTRERAIENT EN FONCTION SITÔT UNE PANNE ÉLECTRIQUE DÉCELÉE ET S'ARRÊTERAIENT DÈS LE COURANT RÉTABLI.

MESDAMES ET MESSIEURS DE LA COMMISSION, JE VOUS  
REMERCIÉ DE L'ATTENTION QUE VOUS PORTEREZ À MES  
COMMENTAIRES, ET J'ESPÈRE QU'ILS VOUS AIDERONT À  
PRENDRE UNE DÉCISION RATIONNELLE QUANT À L'AVENIR  
QUE VOUS RÉSERVEREZ AUX POÊLES À BOIS DANS MONTREAL.

GILBERT BAUER

CITOYEN DE MONTREAL